Association «Les Champs du Plaisir »

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne 2 Rue Antonio Vivaldi - « L'escale » 91280 Saint-Pierre-du-Perray contact@champsduplaisir.com Gisèle THIERCELIN (référente



AMAP affiliée au réseau AMAP IDF

Contrat d'engagement solidaire PANIER LÉGUMES 2026

Entre le producteur		Et l'adhérent		
Exploitation : La ferme de l'Aunette		Nom :		
Allée René Dumont 91130 RIS ORANGIS		Adresse :		
Représentée par : Pierre BARON		Ville :		
Adresse : 16 allée de Fontainebleau		Téléphone :		
Ville :	75019 PARIS 19			
		Courriel :		
D	du contrat y du 05/04/2025 au 24/42/2025			
Duree	du contrat : du 06/01/2026 au 31/12/2026			
Nombre total de distributions : 48 distributions hebdomadaires, pour un contrat d'une année. 4 semaines sans				
distributions. Et pour chacune de celles-ci, le producteur informe 15 jours à l'avance.				
Jour d	e distribution : le mardi, de 18h30 à 19h30			
Lieu d	e distribution : Au local de l'AMAP salle « L'escale	e », 2 rue Antoni	o Vivaldi à Saint-Pierre-dı	u-Perray.
la man	sian babalana daina . Il aannaan and è una namb da .	٠٠٠ ما ما ما ما	hi alaaisa diaiii i	
Le par	nier hebdomadaire : Il correspond à une part de n par le producteur selon le pr	_	ies biologiques diversifie	s et de saison, livres
	Description	Prix unitaire	Nombre total de paniers à récupérer	Prix total pour l'année
A 🗆	Un panier de légumes CHAQUE SEMAINE		48	864 €
В	Un panier de légumes CHAQUE QUNZAINE	18 €	24	432 €
2 1:4	()			
2 modalit	és de règlement : en 6 fois ou en 3 fois			
☐ Règler	ment en 6 chèques de 144 € (option A) , ou 6 chèq			
☐ Règler remis	· ·	dre de Pierre B	ARON.	mbre et novembre.
☐ Règler remis Ces ch	ment en 6 chèques de 144 € (option A), ou 6 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or èques seront remis au producteur au début des ment en 3 chèques de 288 € (option A), ou 3 chèq	dre de Pierre BA mois de janvier, jues de 144 € (o	ARON. mars, mai, juillet, septer	mbre et novembre.
☐ Règler remis Ces ch ☐ Règler remis	ment en 6 chèques de 144 € (option A), ou 6 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or èques seront remis au producteur au début des ment en 3 chèques de 288 € (option A), ou 3 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or	dre de Pierre B/ mois de janvier, jues de 144 € (o dre de Pierre B/	ARON. mars, mai, juillet, septer ption B) ARON.	mbre et novembre.
☐ Règler remis Ces ch ☐ Règler remis Ces ch	ment en 6 chèques de 144 € (option A), ou 6 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or lèques seront remis au producteur au début des ment en 3 chèques de 288 € (option A), ou 3 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or lèques seront remis au producteur au début des	dre de Pierre B/ mois de janvier, jues de 144 € (o dre de Pierre B/ mois de janvier,	ARON. mars, mai, juillet, septer ption B) ARON. mai, septembre.	
☐ Règler remis Ces ch ☐ Règler remis Ces ch	ment en 6 chèques de 144 € (option A), ou 6 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or èques seront remis au producteur au début des ment en 3 chèques de 288 € (option A), ou 3 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or	dre de Pierre B/ mois de janvier, jues de 144 € (o dre de Pierre B/ mois de janvier,	ARON. mars, mai, juillet, septer ption B) ARON. mai, septembre.	
☐ Règler remis Ces ch ☐ Règler remis Ces ch ☐ Je suis	ment en 6 chèques de 144 € (option A), ou 6 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or lèques seront remis au producteur au début des ment en 3 chèques de 288 € (option A), ou 3 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or lèques seront remis au producteur au début des	dre de Pierre B/ mois de janvier, jues de 144 € (o dre de Pierre B/ mois de janvier, mon binôme est	ARON. mars, mai, juillet, septer ption B) ARON. mai, septembre. :(je c	herche un binome)
☐ Règler remis Ces ch☐ Règler remis Ces ch☐ Je suis☐ ☐ Je reco	ment en 6 chèques de 144 € (option A), ou 6 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or lèques seront remis au producteur au début des ment en 3 chèques de 288 € (option A), ou 3 chèq à la signature du présent contrat et libellés à l'or lèques seront remis au producteur au début des en demi-panier ; je viendrai une fois sur deux et r	dre de Pierre B/ mois de janvier, jues de 144 € (o dre de Pierre B/ mois de janvier, mon binôme est gagements de la	ARON. mars, mai, juillet, septer ption B) ARON. mai, septembre. :(je c	herche un binome) e2)

Contrat légumes 2025 - Page 1/2

page 1 / 2

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF: http://amap-idf.org/)

Engagements du Producteur

Transparence

Le Producteur s'engage à livrer une part de sa récolte, à communiquer sur ses pratiques agricoles et ses choix de production, sur ses coûts de production et sur le fonctionnement de son exploitation (organisation du travail, etc.).

Il prévient en cas de difficultés qui affecteraient son activité. En cas de situation exceptionnelle (aléas climatiques, maladie ou ravageur sur culture, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, et les producteurs.

Qualité

Le Producteur s'engage à fournir des produits frais, de saison, diversifiés, obtenus sans usage d'engrais chimiques ou de pesticides, selon les méthodes de l'agriculture biologique. Si ponctuellement les produits ne sont pas issus de sa production (dans le cas d'échange ou d'achat/revente sur un produit), le producteur s'engage à en informer l'adhérent.

Le Producteur est tenu à une obligation de moyens. Il doit livrer les produits aux jours indiqués, sauf évènement exceptionnel.

Il doit prendre en compte autant que possible les besoins et les remarques des adhérents, notamment exprimés lors des réunions annuelles de bilan, par exemple concernant les espèces et variétés distribuées. Il participe également à des réunions communes, telle que l'Assemblée Générale de l'Association Les Champs du Plaisir.

Pédagogie

Le Producteur s'engage à expliquer son travail, ses choix techniques, ses méthodes de travail.

Il informe régulièrement sur l'avancée des cultures et anticipe en communiquant sur tout événement susceptible d'entraîner une modification importante du contrat.

Dans la mesure du possible, il est présent 1 semaine sur 2 pendant les distributions.

Il accueille les adhérents sur son lieu de production.

Engagements des adhérents

« consomm'acteurs » Préfinancement

L'adhérent s'engage à payer la production à l'avance. Le règlement se fait par chèques établis à l'ordre du Producteur, remis en même temps que le contrat. Aucun échange d'argent n'est autorisé sur le lieu de distribution. Il ne peut y avoir ni remboursement, ni report de paiement.

Solidarité

En signant son contrat, l'adhérent préachète une part de légumes biologiques diversifiés et de saison, et manifeste sa solidarité envers un producteur engagé dans une démarche biologique. Il contribue ainsi à faire vivre une exploitation respectueuse de l'homme et de l'environnement, et il s'engage à prendre en compte les problématiques du Producteur.

L'adhérent est solidaire face aux aléas naturels et leurs conséquences, et apporte alors au producteur, sur la base du volontariat, un renfort (au sein de l'exploitation par exemple).

Implication

L'adhérent s'engage à participer au bon fonctionnement des distributions et à la pesée des légumes, au moins 6 fois dans l'année. Il apporte un sac chaque semaine pour emporter ses légumes, et prévient en cas d'imprévu.

Pour toutes vacances ou absence, il doit trouver un remplaçant qui récupérera son panier. À défaut, ses légumes seront partagés ou donnés.

L'adhérent est invité à participer à un atelier pédagogique chez le Producteur. Il essaie de participer aux rencontres proposées par le producteur, ces temps de partage et de convivialité étant essentiels. L'Amap permet en effet de partager un projet pour notre territoire de vie commune.